

## Conditions de participation

1. En raison du nombre de places limité, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et toute inscription implique que le participant s'engage à respecter les conditions de participation.
2. **Un mois avant** le premier jour de formation ou le jour de l'atelier, les confirmations officielles sont envoyées par courriel et les factures y relatives par voie postale.
3. L'inscription à l'atelier relatif à la formation initiale en soins palliatifs généraux **doit se faire au plus tard un mois** après celle-ci et être réalisé dans le courant de l'année.
4. Dès lors, toute annulation ou absence du participant, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à **aucun remboursement** ; en revanche, le montant versé ou dû peut être reporté sur une formation ultérieure, dans quel cas le participant se charge de sa nouvelle inscription, via notre site.
5. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une formation/un atelier si le nombre de participants est insuffisant.